# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Lundi 29 juillet 2024

# Épisode de fortes chaleurs

Un épisode de fortes chaleurs est annoncé pour les prochains jours. Cet été encore, les services municipaux sont mobilisés pour faire face à l'éventualité de fortes chaleurs et pour protéger les Rennaises et les Rennais en cas de canicule.

La Ville est prête à mettre en œuvre, dès que nécessaire, un dispositif opérationnel pour mieux affronter des températures exceptionnelles, en suivant le niveau de vigilance émis par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine (jaune, orange et rouge). Plusieurs actions pourront alors être déclenchées. Elles visent à protéger les habitants, et en particulier les plus fragiles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes isolées, personnes sans-abri...), et à leur offrir des solutions pour mieux affronter les désagréments, voire les dangers, liés aux fortes chaleurs.

Pour rappel, en cas de forte chaleur, il est recommandé de :

- Boire régulièrement de l'eau / ne pas boire d'alcool;
- Se rafraîchir à l'aide d'un éventail;
- Mouiller son corps;
- Passer du temps dans un endroit frais;
- Manger en quantité suffisante ;
- Éviter les efforts physiques ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches ;
- Penser à renseigner le registre canicule pour que les personnes âgées/isolées et les personnes en situation de handicap puissent être contactées par les services de la Ville ;
- Se protéger (casquettes / crème solaire);
- S'habiller en conséquence ;
- Si l'on est témoin d'un malaise ou si l'on ressent un malaise, appeler le 15.

## Veiller sur nos aînés et sur les personnes fragiles

La Maison des aînés et des aidants, le CLIC de Rennes, le service autonomie à domicile du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les établissements du CCAS qui hébergent des personnes âgées sont pleinement mobilisés, tout l'été, et travaillent en articulation étroite pour renforcer la vigilance auprès des aînés, en s'appuyant sur le protocole du ministère de la Santé et de l'Agence régionale de santé.

La Ville de Rennes invite les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile qui le souhaitent à se faire connaître auprès des services municipaux pour être contactées, conseillées et orientées. Le personnel qualifié du CCAS prendra régulièrement des nouvelles des personnes inscrites et pourra les orienter ou les conseiller en cas de besoin. Les modalités d'inscription sont à retrouver sur le site de la collectivité.

Les établissements pour personnes âgées disposent de pièces rafraîchies (tisanerie, salle de restaurant) permettant aux résidents de bénéficier d'un lieu climatisé.

Au restaurant social Leperdit, des barnums peuvent être installés pour permettre aux personnes en situation de vulnérabilité qui le fréquentent de se protéger des conditions climatiques.

# Le registre canicule : comment le renseigner ?

Un formulaire est à remplir en ligne sur le site de Rennes Métropole.

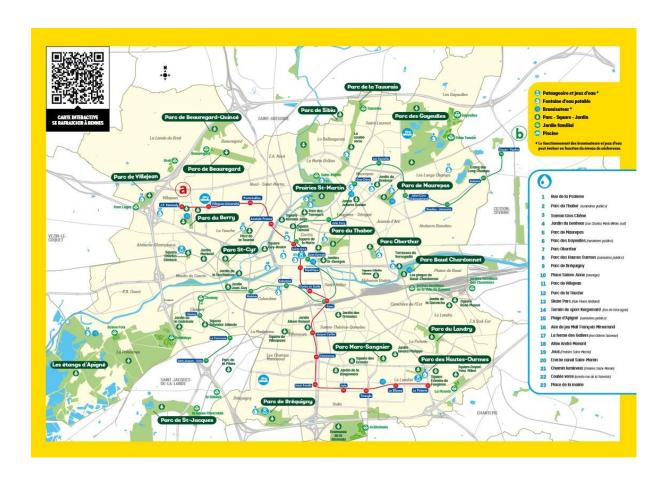
Il peut être renvoyer par mail à <u>clic.registrecommunal@ccasrennes.fr</u> ou par courrier, adressé à :

Mairie de Rennes - CS 63126 - 35031 Rennes cedex ou à : CLIC- 34 place du Colombier - 35000 Rennes

Il est également possible de prendre rendez-vous auprès de la Maison des ainés et des aidants - 34 place du Colombier. Tél. O2 23 62 21 45.

#### Se rafraîchir en ville

Deux documents permettent d'identifier les <u>lieux de fraîcheur publics</u> à Rennes : une carte papier et une carte interactive. Pour permettre aux Rennaises et aux Rennais de se rafraîchir en soirée durant les épisodes de fortes chaleurs, la Ville pourra décider de laisser certains parcs ouverts toute la nuit.



### À l'ombre du "Ciel de rue"

La Ville de Rennes a renouvelé le dispositif d'ombrage éphémère et artistique "ciel de rue", rue Le Bastard et rue d'Estrées, jusqu'à la fin de l'été.

Il avait été expérimenté pour la première fois à Rennes l'été dernier. Il avait montré son efficacité en répondant à un double objectif : proposer une animation visuelle pour accompagner l'animation estivale de la ville et l'activité commerciale, et apporter de l'ombre dans cette rue particulièrement exposée au soleil et à la chaleur.

La rue Le Bastard et la rue d'Estrées constituent deux des artères les plus chaudes de la ville, et elles ne peuvent être végétalisées.

## Pataugeoires et brumisateurs

Dans trois parcs rennais, des pataugeoires et des jeux d'eau sont à la disposition des enfants de moins de 12 ans, sous la surveillance constante d'un accompagnateur âgé au minimum de 16 ans. Elles sont ouvertes jusqu'au 15 septembre.

- Dans le square Charles et Paul Géniaux (quartier Atalante Champeaux) : pataugeoire ouverte tous les jours depuis le 25 juin, de 10h (11h le dimanche) à 19h.
- Dans le parc de Bréquigny : pataugeoire rouverte à partir du 1<sup>er</sup> août tous les jours de 10h (11h le dimanche) à 20h (puis 19h30 en septembre).
- Dans le parc des Hautes-Ourmes (Le Blosne) : pataugeoire ouverte tous les jours depuis le 25 juin, de 10h (11h le dimanche) à 20h puis fermée au 31 août pour travaux.

Des brumisateurs sont accessibles parc du Berry (Villejean), sur les plages de Baud-Chardonnet, sur la plage des étangs d'Apigné, et seront exceptionnellement installés parc de Maurepas et place du Gros-Chêne.

### Des horaires élargis pour les piscines, ouvertes en continu

Un dispositif spécifique est mis en place durant tout l'été dans les piscines municipales afin de permettre aux Rennaises et aux Rennais de se rafraîchir durant les heures plus chaudes de la journée. Du lundi 1er juillet au dimanche 1er septembre, les piscines adaptent leurs horaires d'ouverture pour proposer un accès en continu tous les jours, y compris les week-ends.

Comme chaque été, trois nocturnes sont proposées (fermeture à 21h), les mardis et jeudis à la piscine de Bréquigny et les mercredis à la piscine des Gayeulles.

Pour rappel, la piscine Saint-Georges, comme tous les ans, est fermée pour arrêt technique et opérations de maintenance jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre inclus.

### Baignade aux étangs d'Apigné

Comme tous les ans, la Ville organise la baignade surveillée aux étangs d'Apigné et la plage attenante est mise à disposition du public.

Le site est accessible tous les jours, depuis le lundi 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> septembre, de 12h3O à 18h3O. Il sera possible de s'y baigner un dernier week-end, les 7 et 8 septembre, aux mêmes horaires. La plage est accessible avec la ligne APIbus tout l'été.

Pour rappel, en dehors de la zone de surveillance, la baignade est interdite.

## "Soif de Rennes" : de l'eau chez les commerçants rennais

Destination Rennes, en partenariat avec Rennes Métropole, Eau du Bassin Rennais et la société Hoali, met en place un dispositif gratuit d'accès à l'eau grâce au recensement, via une carte interactive, des commerçants partenaires (bars, restaurants, commerces, hôtels, etc.) acceptant d'offrir de l'eau aux habitants et aux visiteurs, ainsi que des fontaines sur l'espace public. Chacun pourra y remplir sa gourde.

L'objectif est de promouvoir la consommation de l'eau du robinet dans un contexte de vagues de chaleurs de plus en plus fréquentes et de faciliter la consommation nomade en diminuant l'usage du plastique.

La carte est accessible sur le site gourdefriendly.green.

En savoir plus : <a href="https://www.tourisme-rennes.com/soif-de-rennes/">https://www.tourisme-rennes.com/soif-de-rennes/</a>

## Les services de la Ville et de la Métropole s'adaptent

Les services des deux collectivités sont prêts à adapter leur fonctionnement en cas d'épisode de fortes chaleurs, pour leurs usagers et aussi pour leurs agents.

#### Centres de loisirs municipaux

Les centres de loisirs municipaux ont reçu un kit spécial (brumisateurs, bouteilles d'eau...) et des consignes ont été données aux familles pour équiper leurs enfants en matériel de protection et gourde individuelle.

Les animateurs des centres de loisirs restent vigilants quant au bien-être des enfants et adaptent les activités proposées en période de fortes chaleurs. Il est notamment proposé aux enfants des jeux d'eau et les activités de l'après-midi sont organisées en intérieur dans des salles ombragées. Au centre de loisirs Dominique Savio, les enfants peuvent profiter d'un bois pour les temps de jeux mais également pour les temps de sieste. Des activités aquatiques sont également proposées aux enfants dans les piscines attenantes aux centres de loisirs Dominique Savio et de la Prévalaye.

#### **Déchèteries**

Le fonctionnement des déchèteries de la Métropole peut être adapté en cas de fortes chaleurs notamment en modifiant les horaires d'ouverture voire en fermant certaines plateformes, afin de protéger les agents.